

Lieu : ancienne école de Neuville / Heure : De 18h30 à 20h30

Présent.es

Mme Françoise FOUBERT, *Adjointe à la Démocratie Participative* ; Mme Marie Claire LEMARCHAND ; *Adjointe à la culture et aux enseignements artistiques* ; Mme Liliane MAINCENT, *Maire déléguée de Vire* ; Mme Cindy COIGNARD, *conseillère municipale* ; M Jacques COURTEILLE, *Adjoint chargé des travaux et du cadre de vie* ; M Patrick GRESEL, *Directeur des services techniques* ; M. Léopold DEHAYE, *chargé de projets à la Direction des sports et de la vie associative de Vire Normandie.*

**Conselller.es
présent.es**

Les personnes n'ayant jamais transmis leur adresse mail l'ont transmise mais les personnes présentes n'ont pas émarginé.

ORDRE DU JOUR

N° du point	Thème
1	Echanges et questions du jour
2	Point sur l'avancement et les demandes des habitants
3	Echanges et questions du jour Groupe projet
4	Moment de convivialité

Madame Françoise FOUBERT Adjointe chargée à la démocratie participative annonce que le sujet prévu sur les points d'apports volontaires dans la gestion des déchets est annulé. En effet, l'intercommunalité de la Vire au Noireau a annoncé le jeudi 1^{er} février 2024 « **Suspendre cette nouvelle organisation** » et reste « **Dans l'attente de nouvelles décisions** » pour ce dispositif sur l'ensemble du territoire. Au vue des décisions et répercussions sur le dispositif, il est préférable de stopper toute communication à ce sujet et reprendre les informations ultérieurement après les nouvelles orientations. Dès que possible, le service de démocratie participative se tient à la disposition des habitants pour répondre aux questions. conseilsdequartier@virenormandie.fr .

Service Déchets Déchèteries de l'IVN 02 31 66 28 33 ou ordures.menageres@vireaunoireau.fr

Vous pourrez retrouver le communiqué de presse sur le site de l'IVN : <https://www.vireaunoireau.fr/2024/02/01/communique-de-presse-relatif-a-la-suspension-de-la-nouvelle-organisation-de-la-collecte-des-ordures-menageres/>

I. Questions des habitants

➤ Que devient la salle Chênedollé ?

La question se pose car la situation n'est pas comprise par les habitants du quartier. Cette salle est une ressource sociale importante et depuis quelques jours elle n'est plus mise à la disposition des utilisateurs du quartier. Les locations à des fins personnelles ou associatives ne sont plus acceptées. En effet, les élus ont d'ores et déjà demandé aux services de repositionner les activités dans les autres salles de la ville car une réflexion est en cours pour que les espaces de restauration scolaire soient davantage à proximité des écoles (réduction des coûts de transport et favoriser les mobilités douces pour le bien-être). Les conditions d'hygiène imposent des protocoles renforcés sont incompatibles avec une utilisation diversifiée.

Cette présentation du sujet ne fait pas l'unanimité et est très controversée. Les habitants expriment leur insatisfaction et leur colère. Ils demandent des explications étayées. Les possibilités de cantines hors cette salle sont possibles à envisager. Les participants font des propositions comme la cantine du collège ? Les salles de l'école Malraux peuvent-elles être réhabilitées à cet usage ? Les enfants devront traverser le boulevard Pompidou et cela marque un réel danger. Pourquoi pas le local commercial dans Carrefour (ancienne cafeteria)?

Concernant le local commercial, un projet d'acquisition foncière par la mairie a été évoqué à une certaine période, notamment pour aménager des locaux pour des temps et activités sociales, mais n'est plus d'actualité car le foncier est bloqué et que l'entreprise ne souhaite plus vendre.

➤ Abords de Carrefour

Le secteur est réputé comme difficile par les clients des magasins et utilisateurs du distributeur. Des trafics de drogues sont observés par des habitants. Une insécurité qui effraie et fait perdre beaucoup de qualité de vie au quartier.

👉 **Le service et F. Foubert vont faire part à la gendarmerie de cette situation d'insécurité très anxiogène pour les habitants et demander un accompagnement soutenu.**

➤ Fermeture du collège

Aujourd'hui même, la décision de justice est annoncée par le tribunal administratif indiquant que le recours a été rejeté. Aucun argument n'est retenu. De plus le collectif se voit dans l'injonction de payer la somme de 1500€ à la partie adverse. Le choc et la colère font place à la tristesse. Des témoignages illustrent la grande difficulté que vivent les parents, enfants et enseignants du collège de V2V. Les élus qui se sont engagés dans la défense du collège se joignent au collectif. La question se pose maintenant pour le devenir du collège.

Des pistes avaient été annoncées au début des événements, ces projets sont-ils toujours d'actualité. Il faut rappeler que pour le moment rien n'est décidé, que le département n'a engagé aucune décision et que la collectivité de Vire Normandie n'a rien validé ni entériné. Les élus sont concernés et sensibles à cette inquiétude. Rapidement ils vont proposer un appui concret et apporter des réponses à ces multiples interrogations.

➤ Absence de trottoir – rue des Acres

Au niveau du pont, dans le sens montant, le trottoir disparaît sur la longueur du pont. Seul, un trottoir existe de l'autre côté de la route.

👉 **Mr Gresel va dépêcher une équipe pour étudier ce problème et voir une possibilité de sécurisation des piétons.**

➤ Stationnements illégaux

Des stationnements gênants sont évoqués rue Marcel Foubert.

👉 **L'ASVP va être sollicité.**

II. Réponses aux demandes du conseil de quartier

➤ Mauvaises odeurs provenant de la Compagnie des fromages

Ces odeurs sont récurrentes et persistent en saison chaude comme en hiver, mais moindre. Mr Bazin avait proposé aux habitants de prendre contact avec l'entreprise pour apporter une réponse rapidement. Il interroge le nouveau prestataire qui est « Seche environnement ».

Après la réunion, Mr Bazin a été contacté à ce sujet :

L'origine des odeurs sont les « résidus » de lait qui passent dans deux bassins « tampons », sur une durée entre 24 et 48 avant d'être traités. Ces bassins étant "à l'air" les odeurs sont plus perceptibles l'été, particulièrement lors de grosses chaleurs, et lorsqu'il y a des ruptures de traitement laissant apparaître plus de boues. Des travaux conséquents ont déjà été réalisés ces dernières années à savoir couverture de deux bassins de traitement et mise en place de filtres à charbon.

L'objectif aujourd'hui est de fluidifier la gestion des bassins "tampons" pour éviter la stagnation. Ce procédé est en cours de réalisation, mais difficile à maîtriser en fonction des aléas de la production.

M LEBAUDY lui a aussi précisé qu'un de ses collaborateurs proche, riverain de la station (qui rappelle qu'il a été construit avant certains pavillons) est le premier relais dès que des odeurs se font présentes. Il semble que depuis plus de 3 mois la nuisance olfactive est plus d'actualité.

Le sujet est donc très compliqué, mais compte tenu de la loi REUSE (loi qui vient d'être votée et qui permet de réutiliser les eaux industrielles) nous pouvons espérer qu'une partie des rejets sera limitée, avec cependant un risque que les rejets finaux soient plus concentrés et plus odorants....

Mr Bazin reste vigilant et peut faire le lien avec les dirigeants de CFR, qui à ce jour étudient d'autres solutions, encore à l'état d'études.

➤ **Nuisance du chenil sauvage – rue des Landes**

Pour le moment pas de changement. Les services activent les relances pour résoudre les problèmes de nuisances. La procédure est activée, les résultats seront communiqués au plus vite.

➤ **Rue du Moulin de Neuville**

Cette demande présentée au cours des précédentes réunions de quartiers aboutit. En effet, après une rencontre sur place, le parterre de fleurs sera enlevé, une portion de trottoir va être reprise et le passage piétons déplacé. Nous espérons que la vitesse de circulation ralentisse.

➤ **Avenue Georges Pompidou**

La vitesse est excessive, très dangereuse. Peu de respect des limites de vitesse autorisées à 30km/h. Il est demandé l'installation d'un radar pédagogique.

↳ **Le service et F. Foubert vont également informer la gendarmerie de cette situation et solliciter leur intervention pour pénaliser les contrevenants.**

➤ **Projet parking au stand de tir**

Ce secteur est sujet à un projet global, notamment lié au projet du boulodrome. L'ensemble des parkings, pistes cyclables et voies piétonnes sont englobées. Cependant, ce projet reste lointain car coûteux et la nécessité de trouver des places de parking lors des manifestations sportives est absolument impérative. Il est demandé d'étudier un parking provisoire, plus modeste, pour répondre aux besoins des usagers. Le site est particulier et mérite d'être bien expliqué pour en tirer les meilleurs résultats. Aussi Mr Neel se propose d'accompagner l'équipe des services techniques pour évaluer les besoins et leur faisabilité in situ et faire des propositions concrètes proches des besoins. Cette initiative est très bien accueillie et verra probablement une résolution des problèmes de vie quotidienne et de sécurité vécus dans le quartier.

➤ **Camions rue de la Sorrière**

Cette rue est encombrée par les camions, la circulation se fait mal, la route est mal utilisée. Cette compétence relève de l'IVN. Mr Bataille se propose d'accompagner les techniciens de l'IVN à un rendez-vous.

D'autre part la vitesse est excessive, il est demandé de poser dans un premier temps un radar pédagogique.

III. Groupe projet

En raison de la gestion du temps, il n'a pas été possible d'aborder le sujet du projet de quartier. Cependant, une réunion « Projet de quartier » sera prévue à une date ultérieure. Les personnes intéressées par ce projet à construire, avec de la détermination et de la motivation sont les bienvenues pour avancer sur ce travail qui donnera de la vie et de la dynamique au quartier. Déjà quelques idées ont émergé et il convient d'en reparler en groupe pour évaluer l'avancement des dispositions.

QUELQUES INFORMATIONS A RETENIR.

1. DATES DE PERMANENCE DE MADAME FOUBERT

Bâtiment Henry Lesage - 14 rue Chênedollé. Vire

Pour tout échange, toute demande ou complément d'information, Mme Foubert reçoit sans rendez-vous au Bâtiment Lesage rue Chênedollé entre 16h et 18h le dernier lundi du mois.

Les prochaines dates de permanence : lundi 26 février, lundi 25 mars, lundi 22 avril.

La prochaine réunion du conseil de quartier se déroulera au cours du second trimestre 2024.